

Le 28 octobre 2014

DOSSIER ÉLECTRONIQUE

Madame Sheri Young
Secrétaire de l'Office
Office national de l'énergie
517, 10^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

**Objet : Pipelines Enbridge inc. (« Enbridge »)
Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité
de la canalisation 9
Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Ordonnance XO-E101-003-2014
Réponse d'Enbridge à la demande de renseignements (« DR ») n 3 de
l'Office national de l'énergie (« ONÉ ») visant la condition 18 du plan de
gestion des franchissements de cours d'eau et la mise à jour du plan de
gestion des franchissements de cours d'eau**

Madame,

Vous trouverez ci-joint les réponses d'Enbridge à la demande de renseignements n° 3 de l'ONÉ pour la condition 18.

Le 23 octobre 2014, Enbridge a déposé un document à jour pour la condition 16, Méthodologie du positionnement intelligent de vannes.¹ Dans son document, Enbridge a défini comme « principal » 317 des 329 franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9 et a fourni une liste de ces 317 franchissements de cours d'eau.

En raison de la mise à jour du document, Enbridge dépose également une mise à jour de son plan de gestion des franchissements d'eau, qui tient compte de ces précisions. Enbridge fournit également une version du plan de gestion des franchissements d'eau mettant en évidence les modifications apportées afin de faciliter leur repérage.

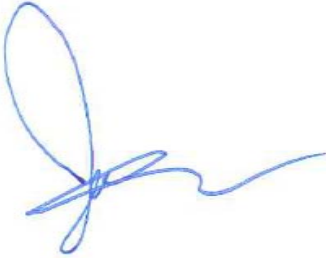
Une copie de cette présentation sera accessible en français et affichée sur le site Web de la canalisation 9 d'Enbridge à l'adresse suivante :

¹ Enbridge a présenté un document à jour pour la condition 16 à l'ONÉ le 23 octobre 2014, dépôt [A63771](#).
ENB LL 89847472

http://www.enbridge.com/ECRAI_FR/Line9BReversalProject_FR/RegulatoryInformation.aspx

Si l'Office requiert des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec moi au 403 767-4581 ou avec Margery Fowke, directrice, Droit réglementaire, au 403 266-7907.

Veuillez agréer, Madame, mes plus sincères salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop on the left and a series of smaller loops and a trailing line extending to the right.

Jesse Ho
Analyste principal de la réglementation

p. j.

**Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9
(Projet)
Demande présentée en vertu de l'article 58 de la partie IV de la
Loi sur l'Office national de l'énergie
OH-002-2013**

**Office national de l'énergie (ONÉ ou l'Office)
Ordonnance XO-E101-003-2014 (Ordonnance)
Dépôt de Pipelines Enbridge inc. (Enbridge) relatif à la condition 16 de l'ordonnance**

**Méthodologie et résultats – Disposition des vannes automatisées de la canalisation 9
Dossier : OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02**

Demande de renseignements n° 3 de l'ONÉ concernant la condition 18

Questions environnementales

3.1 Condition 18 – Plan de gestion des franchissements de cours d'eau; Programme de protection de l'environnement

- Source :**
- i) Motifs de décision OH-002-2013 de l'ONÉ, daté du 6 mars 2014 ([A59170](#), Adobe page 98 sur 158)
 - ii) Ordonnance XO-E101-003-2014 de l'ONÉ, datée du 6 mars 2014 (condition 18) ([A3V1F5](#), Adobe page 7 sur 14)
 - iii) Plan de gestion, daté du 18 septembre 2014 ([A4C2D0](#), Adobe page 3 sur 15)

Préambule : Dans sa décision (source i), l'Office a souligné les préoccupations d'un certain nombre de participants en ce qui concerne le risque de dommages au pipeline en cas de conditions météorologiques exceptionnelles. L'Office a expliqué l'exigence réglementaire de l'article 48 du Règlement sur les pipelines terrestres selon laquelle Enbridge doit avoir un programme en place afin de prévoir, de prévenir, de gérer et d'atténuer les conditions pouvant avoir une incidence négative sur l'environnement, et démontrer sa compréhension des conditions relatives aux franchissements de cours d'eau.

Dans la source ii, la condition exige explicitement qu'Enbridge présente en détail les mécanismes de commentaires en place pour suivre et mettre à jour la condition des franchissements dans le cadre du Programme de protection de l'environnement.

Dans la source iii, Enbridge explique que son service de l'intégrité des pipelines s'occupe du Programme de gestion des franchissements de cours d'eau dans l'ensemble, même s'il existe des responsabilités particulières au sein de plusieurs services. Toutefois, il appert qu'il n'incombe au service de l'environnement que l'octroi de permis et d'approbations en matière d'environnement.

La source iii explique que les inspections du sol comprendront les caractéristiques des dangers visant actuellement ou éventuellement le pipeline, et que l'évaluation à un endroit où la canalisation est exposée vise à préserver l'intégrité de pipeline.

L'Office remarque que même si le plan de gestion des franchissements de cours d'eau est de gérer proactivement la menace de mise à nu de la canalisation aux franchissements de cours d'eau, aucun objectif clair n'a été présenté.

Requête : Veuillez fournir :

- a. les objectifs du plan de gestion des franchissements de cours d'eau;
- b. une explication détaillée de la manière dont le Programme de protection de l'environnement est mis en œuvre à l'échelle des services et cadre avec les objectifs du plan de gestion des franchissements de cours d'eau;
- c. une explication de la manière dont un pipeline exposé à des risques pourrait avoir des répercussions sur l'environnement immédiat et comment ces considérations s'inscrivent dans le plan de gestion des franchissements de cours d'eau.

Réponse :

- a. L'objectif premier du plan de gestion des franchissements de cours d'eau est de protéger la population et l'environnement en assurant l'exploitation sécuritaire et continue du pipeline afin de prévenir un déversement ou autre dommage à l'environnement causé par le pipeline, aux endroits où le pipeline est mis à nu ou pourrait l'être. Tel que décrit dans le plan de gestion des franchissements de cours d'eau et comme mentionné dans la réponse à la DR 3.1 (b), un ensemble d'activités liées à l'évaluation, à la surveillance et à l'atténuation des mises à nu du pipeline à tous les franchissements de cours d'eau le long de l'emprise de la canalisation 9 sont effectués pour atteindre cet objectif.

Les objectifs secondaires du plan de gestion des franchissements de cours d'eau sont de fournir plan pour définir les rôles et les attributions du personnel des divers services d'Enbridge portant sur la gestion des franchissements de cours d'eau et de favoriser les échanges d'information afin de faciliter l'intégration des programmes connexes, tels que les Programmes de protection de l'environnement et de prévention des dommages, ainsi que les activités apparentées décrites aux sections 2 et 3 du plan de gestion des franchissements de cours d'eau.

- b. Le Programme de protection de l'environnement comprend plusieurs

procédures et plans visant à prévoir, à prévenir, à atténuer et à gérer les conditions susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'environnement.¹ Plusieurs services d'Enbridge jouent un rôle essentiel dans le développement et la mise en œuvre du Programme de protection de l'environnement.

Plus précisément, la protection de l'environnement est intégrée aux objectifs du Programme de protection de l'environnement d'Enbridge, en s'assurant que la surveillance et la restauration des franchissements de cours d'eau soient réalisées avec une planification écologique saine et exécutées de manière respectueuse de l'environnement afin de veiller à ce que ni le pipeline ni les mesures correctives associées à la restauration ne puissent nuire à l'environnement.

Le plan de gestion des franchissements de cours d'eau mentionne que le Service de l'environnement doit « fournir une expertise sur le milieu environnemental et réglementaire des cours d'eau et des activités de cours d'eau. Le Service de l'environnement supervise également les experts environnementaux indépendants, travaille en liaison avec les organismes de réglementation environnementale, et obtient les approbations et les permis environnementaux. » Cet énoncé visait à donner une vue d'ensemble générale du rôle du Service de l'environnement dans la gestion des franchissements de cours d'eau. Plus précisément, le Service de l'environnement, en collaboration avec les autres Services d'Enbridge responsables de la gestion des franchissements de cours d'eau, met en œuvre le Programme de protection de l'environnement dans l'ensemble du plan de gestion des franchissements de cours d'eau, tel que décrit ci-dessous.

Surveillance (section 6.0)

La surveillance des franchissements de cours d'eau est une composante du Programme de protection de l'environnement et s'effectue selon une approche à plusieurs niveaux. Le Service de l'intégrité du pipeline, le Service de l'exploitation régionale et le Service des terrains et emprises d'Enbridge sont chargés d'effectuer la surveillance. Le Service de l'environnement participe aux efforts de surveillance de plusieurs façons : en apportant son soutien au personnel du Service de l'exploitation régionale avec des formations sur l'environnement; en agissant comme agent de liaison en matière de réglementation; en effectuant la planification écologique par la détermination des habitats vulnérables et des échéanciers des activités contraignantes, en obtenant les approbations et les permis

¹ Le Programme de protection de l'environnement d'Enbridge est conforme à la section 48 du Programme de protection de l'environnement du *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres*.

environnementaux, en supervisant les contractuels (biologistes, archéologues, etc.) à l'appui de la planification écologique, des approbations et des permis; et en apportant son expertise sur des thèmes d'ordre environnemental reliés aux mises à nu du pipeline tels que l'érosion, l'envasement et la perturbation de l'habitat des poissons.

Évaluation (section 7.0)

L'évaluation des franchissements de cours d'eau est réalisée par le Service de l'intégrité du pipeline. L'évaluation comprend une évaluation technique des franchissements de cours d'eau qui sert à établir les mesures de surveillance et de restauration. Le Service de l'environnement participe à cette évaluation, si nécessaire, en fournissant des conseils quant au caractère approprié des mesures de restauration proposées et aux répercussions potentielles sur l'environnement, et en fournissant des indications environnementales pour l'application de mesures correctives.

Mesures correctives (section 8.0)

Les mesures correctives font partie de la protection de l'environnement. Réduire le risque de déversement du pipeline et corriger les répercussions sur l'environnement immédiat dues aux mises à nu du pipeline atténue les risques de dommages à l'environnement (voir la réponse à la DR 3.1c de l'ONÉ ci-dessous). Les travaux sur le chantier sont supervisés par le Service de l'exploitation régionale ou par le Service de l'ingénierie et des projets d'Enbridge. La protection de l'environnement constitue un aspect important de l'exécution du projet assurée par la participation du personnel du Service de l'environnement qui supervise l'évaluation environnementale du site, obtient les approbations et les permis environnementaux, coordonne la communication avec les organismes de réglementation, développe le Programme de protection de l'environnement (« PPE ») propre au projet, s'occupe de la formation du personnel participant au PPE, supervise les inspections environnementales et la surveillance des ressources, et encadre la surveillance après la remise en état des lieux.

Intervention d'urgence en cas d'inondation (section 9.0)

Dans le cas d'une urgence ayant des répercussions sur le pipeline à un franchissement de cours d'eau, comme une inondation importante, le Service de l'exploitation régionale intervient immédiatement à un incident. Comme c'est le cas pour les opérations de restauration, la protection de l'environnement constitue un aspect important de l'exécution du projet assurée par la participation du personnel du Service de l'environnement qui supervise l'évaluation environnementale du site, obtient les approbations et les permis environnementaux, coordonne la communication avec les organismes

de réglementation, développe le Programme de protection de l'environnement (« PPE ») propre au projet, s'occupe de la formation du personnel participant au PPE, supervise les inspections environnementales et la surveillance des ressources, et encadre la surveillance après la remise en état des lieux.

- c. Voici quelques exemples comment un pipeline exposé peut avoir des répercussions sur l'environnement immédiat :
- 1) La mise à nu du lit pourrait limiter le débit, causant la formation d'une accumulation en amont pouvant entraîner de plus hauts niveaux d'inondation au-dessus de la mise à nu.
 - 2) La mise à nu sur le lit occasionnant une accumulation en amont pourrait entraîner une sédimentation locale, puisque la réduction de la vitesse d'écoulement engendre le dépôt des sédiments en suspension.
 - 3) La mise à nu sur le lit limitant le débit pourrait créer une zone d'affouillement du côté en aval du pipeline.
 - 4) Dans des conditions de débit faible, la mise à nu du lit pourrait entraîner la formation d'une barrière empêchant le passage des poissons.
 - 5) Dans des conditions de débit élevé, le passage des poissons pourrait être entravé par une augmentation de la vitesse de l'eau au point où les poissons ne peuvent passer.
 - 6) La mise à nu sur une berge peut également entraîner un dépôt localisé et de l'affouillement, car ils peuvent se comporter comme un épi (c'est-à-dire un ouvrage conçu pour piéger le sable) le long des rives.
 - 7) La mise à nu sur une berge peut accélérer l'érosion du pied du mur des berges et des vallées, entraînant une plus grande instabilité des pentes.

Le plan de gestion des franchissements de cours d'eau décrit les différentes activités liées à la surveillance et à l'évaluation visant à surveiller les effets de l'érosion, de l'affouillement et de l'avulsion sur l'épaisseur de la couverture du pipeline. Comme expliqué dans la réponse à la DR 3.1 (a) de l'ONÉ ci-dessus, l'objectif du programme est de repérer les endroits où des canalisations risquent d'être exposés ou sont exposés aux franchissements de cours d'eau afin d'assurer l'exploitation sécuritaire et continue du pipeline. Des mesures correctives sont déployées aux endroits touchés par les mises à nu dans le but d'assurer la sécurité du pipeline et la protection de l'environnement contre un éventuel déversement. La planification écologique saine et la restauration de l'habitat, une partie intégrante de toute opération de restauration, assurent la protection de l'environnement local aux emplacements des franchissements. Dans certains cas, les mesures correctives remettront le site dans son état

d'origine, corrigeant ainsi les effets sur l'environnement immédiat énumérés ci-dessus. Quand une restauration complète n'est pas réalisable, Enbridge coopère de manière étroite avec les autorités de réglementation pour s'assurer que la solution finale (p. ex. un mur caisson vivant) soit conçu et mise en œuvre de façon à égaler ou à dépasser la capacité antérieure du cours d'eau avant la mise à nu.

3.2 Condition 18 – Plan de gestion des franchissements de cours d'eau; Détermination du risque d'exposition

- Sources :**
- i) Ordonnance de l'Office XO-E101-003-2014, en date du 6 mars 2014 (condition 18) (A3V1F4, Adobe page 7 sur 15)
 - ii) Mise à jour du plan de gestion des franchissements de cours d'eau pour la canalisation 9, en date du

Préambule : La condition (source i) exigeait qu'Enbridge fournisse un tableau d'inventaire :

- i) de tous les franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9 entre les terminaux de Sarnia et de Montréal;
- ii) des franchissements de cours d'eau qui ne répondent pas aux critères (le critère non satisfait doit être indiqué clairement dans chacun des cas);
- iii) des franchissements de cours d'eau qui répondent aux critères;
- iv) de la proximité de chacun des franchissements de cours d'eau qui répondent aux critères par rapport aux cours d'eau en aval, à l'infrastructure critique et aux zones importantes et sensibles sur le plan environnemental;

Dans la source ii, Enbridge explique que chaque franchissement de cours d'eau est classé et surveillé en fonction du « risque d'exposition ».

Requête : Veuillez fournir la méthode et les critères environnementaux utilisés pour déterminer le « risque d'exposition ». De plus, veuillez annoter le tableau faisant l'inventaire de tous les franchissements de cours d'eau compris pour indiquer le risque d'exposition (très faible à très élevée), et ainsi la fréquence de la surveillance, pour chaque franchissement de cours d'eau entre les terminaux de Sarnia et de Montréal.

Réponse : Les activités de surveillances décrites à la section 6 du plan de gestion des franchissements de cours d'eau servent à documenter et analyser les critères environnementaux suivants pour déterminer le risque de mise à nu de chaque franchissement de cours d'eau :

- des caractéristiques concernant la dimension, telles que l'épaisseur de la couverture, la profondeur de l'eau, la largeur du chenal, le nivellement du chenal, et la hauteur des berges;
- la composition du sol du lit et de celui de la berge ainsi que

- la présence de végétation;
- la présence de nids-de-poule, la profondeur des nids-de-poule et la proximité à la canalisation;
- la présence d'érosion sur les berges, l'étendue de l'érosion sur les berges, l'état de la berge, la proximité d'un d'une courbe affaissée de la conduite;
- la présence et la proximité d'éléments obstructifs, tels que de gros débris ligneux, des piles de pont, des culées de pont, des moulages de chenal, des bancs de gravier, des glissements de terrain, des embâcles, des épis qui contrôlent la direction du courant latéral de la rivière;
- la présence d'ouvrages de dérivation en pente, tels que des galeries, des digues de castor, des passages à niveau, des blocs de ciment, d'effritement (marches naturelles dans le lit du ruisseau), de barrages submersibles;
- les activités pratiquées par des tiers, telles que l'agriculture, l'exploitation forestière, la construction, les activités de loisir (p. ex. les pistes de VTT);
- et les mesures d'atténuation de l'érosion existantes ou les solutions de stabilisation ayant été employées.

Les critères environnementaux énumérés ci-dessus sont collectés, documentés et analysés par des conseillers indépendants qui réalisent des études documentaires et des inspections sur le terrain. Le conseiller détermine la probabilité d'une mise à nu grâce à une analyse quantitative et qualitative des critères énumérés ci-dessus, en considérant la proximité du pipeline et comment ces critères contribuent ou pourraient contribuer positivement ou négativement à l'érosion de la couverture du pipeline. Par exemple, la capacité du matériau du lit du ruisseau à fournir une couverture au pipeline est classée comme « bonne », « minime » ou « nulle ». Les résultats de l'analyse servent à établir le potentiel de mise à nu prévu de chaque franchissement pour ensuite établir la fréquence de surveillance prévue, comme le résume le Tableau 1 du plan de gestion des franchissements de cours d'eau de l'annexe B ci-joint, qui comprend le potentiel de mise à nu et la fréquence de surveillance qui en découle pour tous les franchissements de cours d'eau de Sarnia à Montréal.

Le plan de gestion des franchissements de cours d'eau a été lancé en 2012 dans le but de compléter et de consolider les activités et les programmes antérieurs mis en œuvre par Enbridge pour gérer les franchissements de cours d'eau. Bien que le programme de base ait été développé en 2012, des évaluations des franchissements de cours d'eau sont pratiquées chaque année et le programme est ajusté en fonction des résultats des évaluations et de la surveillance continue. La fréquence des surveillances décrites ci-dessus s'applique aux évaluations annuelles planifiées dans des conditions normales; cependant, comme décrit dans le plan de gestion des franchissements de cours d'eau et ensuite clarifié dans la lettre de réponse

d'Enbridge au Conseil des Mohawks de Kahnawake le 9 septembre 2014 (A62694), des activités additionnelles de surveillance sont mises en œuvre, y compris des patrouilles aériennes sur une base régulière et un programme complet de surveillance des inondations visant à gérer les menaces associées aux inondations. Il est à noter que pour les sites où de l'information supplémentaire est nécessaire pour calculer avec plus de précision la probabilité d'une mise à nu, la probabilité fournie dans l'Annexe B du plan de gestion des franchissements de cours d'eau a été classifiée comme « très haute » ou « haute » afin qu'il soit facile de repérer les endroits où sont requises des activités additionnelles telles que de la surveillance, des inspections ou des évaluations. Ainsi, la priorité des activités additionnelles requises est définie en fonction de la « fréquence de surveillance » pour qu'elles aient lieu en même temps, et les résultats sont utilisés pour mettre à jour le plan de gestion des franchissements de cours d'eau.



Pipelines Enbridge inc.

**Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de
la capacité de la canalisation 9**

**PLAN DE GESTION DES FRANCHISSEMENTS DE COURS D'EAU
DE LA CANALISATION 9 MIS À JOUR**

**Déposé en vertu de la condition 18 de
l'ordonnance XO-E101-003-2014 de l'Office national de
l'énergie**

28 octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Objectif.....	2
2.0	Portée.....	2
3.0	Rôles et responsabilités	2
4.0	Définitions	3
5.0	Identification	4
6.0	Surveillance	5
7.0	Évaluation.....	7
8.0	Restauration.....	9
9.0	Intervention d'urgence en cas d'inondation	10
10.0	Documentation	10
Annexe A : Franchissements de cours d'eau principaux		
Annexe B : Tous les franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9 (Sarnia à Montréal)		
Annexe C : Franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9 (Sarnia à Montréal) qui ne correspondent pas aux critères de franchissement de cours d'eau importants		
Annexe D : Principaux franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9 (Sarnia à Montréal)		
Annexe E : Proximité avec les zones sujettes à de graves conséquences (« ZGC ») pour les principaux franchissements de la canalisation 9		

1.0 Objectif

L'objectif du plan de gestion des franchissements de cours d'eau (ou Plan) consiste à gérer de manière proactive les risques de mise à nu du pipeline de la canalisation 9 aux franchissements de cours d'eau.

2.0 Portée

Le plan vise la gestion de tous les franchissements de cours d'eau le long de la canalisation 9, notamment :

- décrire les rôles et responsabilités des services d'Enbridge;
- décrire les types de franchissements de cours d'eau le long du réseau pipelinier;
- établir les exigences en matière de surveillance de franchissement de cours d'eau;
- évaluer les risques de mises à nu du pipeline et les exigences relatives aux mesures d'atténuation. D'autres descriptions plus détaillées des exigences visant la documentation, l'évaluation et les mesures correctives de mises à nu de pipelines identifiés se trouvent dans les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01 Surveillance des emprises, qui sont déposés auprès de l'Office national de l'énergie;
- offrant des options d'atténuation des dangers aux franchissements de cours d'eau;
- documentant les activités de surveillance, de restauration, et les données associées.

3.0 Rôles et responsabilités

Plusieurs services d'Enbridge sont responsables du Plan.

Le Service de l'intégrité du pipeline a la responsabilité globale du programme de gestion des franchissements de cours d'eau. Le Service de l'intégrité du pipeline est responsable de la gestion de la surveillance au sol des franchissements de cours d'eau et de la communication des résultats aux parties prenantes internes d'Enbridge. La responsabilité de l'atténuation des risques pour l'intégrité du pipeline aux franchissements de cours d'eau, y compris les travées de pipelines, incombe à ce service. Le Service d'intégrité du pipeline conserve également un corpus de tous les franchissements de cours d'eau et des résultats de l'inspection.

Le Service de l'exploitation d'Enbridge est responsable de la réparation des franchissements de cours d'eau à faible épaisseur de couverture ou des mises à nu de pipelines, tel que décrit dans les programmes de surveillance. Le Service de l'exploitation surveille les franchissements de cours d'eau lors des patrouilles d'emprises et à la suite d'inondations importantes, comme le conseille le service d'intégrité des pipelines. Le Service de l'exploitation effectue les enquêtes de franchissements de cours d'eau navigables et l'entretien des franchissements de cours d'eau nécessaire à l'atténuation de tout risque immédiat de dommages causés par des tiers. Le

Service de l'exploitation informe le service d'intégrité des pipelines de tout endroit identifié par un tiers où une conduite est mise à nu. Le Service de l'exploitation appuie également le Service des terres et emprises dans ses fonctions décrites ci-dessous.

Le Service des terres et emprises fournit les exigences de surveillance de l'épaisseur de la couverture aux franchissements de cours d'eau qui ne satisfont pas au seuil des cours d'eau décrits dans le présent document, par exemple, les étangs, les marécages, l'eau stagnante, les fossés et les cours d'eau intermittents, par l'entremise du Programme de gestion de l'épaisseur de couverture du pipeline comme décrit dans les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-06, Surveillance de l'épaisseur de la couverture.

Le Service de gestion des risques de pipelines transportant des liquides détermine les risques associés aux franchissements de cours d'eau. Ce service détermine également les exigences concernant le positionnement des vannes en vertu du programme de positionnement intelligent des vannes.

Le Service de l'ingénierie et des projets dirige l'élaboration et l'exécution des mesures d'atténuation à court et à long terme des dangers liés aux franchissements de cours d'eau, lorsque requis afin d'appuyer les mesures prises par le Service d'intégrité des pipelines et le Service de l'exploitation.

Le Service de l'environnement appuie le Service de l'intégrité du pipeline, le Service de l'ingénierie et des projets et le Service de l'exploitation en leur fournissant une expertise sur le milieu environnemental et réglementaire des cours d'eau et des activités de cours d'eau. Le Service de l'environnement supervise également les experts environnementaux indépendants, travaille en liaison avec les organismes de réglementation environnementale, et obtient les approbations et les permis environnementaux.

Le Service des grands projets d'Enbridge est responsable de la conception de nouveaux franchissements de cours d'eau et de la communication de ces nouveaux passages au Service d'intégrité du pipeline.

4.0 Définitions

Aux fins du Plan de la canalisation 9, Enbridge a défini certains termes clés comme suit.

- **Épaisseur de couverture** – distance entre le haut du pipeline et la surface du sol au-dessus du pipeline.
- **Érosion** – dégradation de l'épaisseur de la couverture
- **Risques de mise à nu** – comparaison de l'épaisseur de couverture avec le taux d'érosion pour évaluer la probabilité que le pipeline soit mis à nu.

- **Inondation** – un phénomène engendrant l'évacuation d'une grande quantité d'eau ou un niveau d'eau élevé causé par la fonte des neiges, des précipitations ou un embâcle.
- **Franchissement de cours d'eau principal** – un franchissement de cours d'eau qui, dans l'éventualité de l'écoulement d'un déversement incontrôlé de produit, pose un risque important au public ou à l'environnement. Le critère dont Enbridge tient compte pour déterminer si un cours d'eau franchi par la Ligne 9 est un cours d'eau principal est fourni à l'Annexe A.
- **Cours d'eau navigable** – un plan d'eau où la navigation commerciale liée à un service de transport est probable.
- **Franchissement d'un cours d'eau non navigable** – un franchissement de cours d'eau qui ne satisfait pas à la définition de cours d'eau navigable.
- **Franchissement de plan d'eau** – un endroit où le pipeline se trouve sous un important volume d'eau.
- **Franchissement de cours d'eau** – un franchissement de plan d'eau qui présente un écoulement de chenal assez important et l'énergie pour potentiellement provoquer une érosion importante de l'épaisseur de la couverture.

5.0 Identification

Tous les franchissements de cours d'eau seront inventoriés par le Service de l'intégrité du pipeline en utilisant des références qui incluent :

- des fiches d'alignement des conduites;
- des relevés détaillés de l'ouvrage;
- de l'imagerie aérienne;
- des données d'axes d'inspections internes existantes;
- des modèles altimétriques numériques;
- des tracés du réseau hydrographique/données hydrographiques provenant de sources fédérales et provinciales.

Les franchissements de plans et de cours d'eau qui répondent aux définitions ci-dessus seront établis et calculés. Ceux ne respectant pas les seuils suivants n'auront pas besoin de gestion en vertu de ce plan :

- les franchissements de plan d'eau avec moins de 1 km d'eau d'amont en amont du franchissement;
- les franchissements de plan d'eau avec une zone de drainage de moins de 10 km²;
- les franchissements de plan d'eau qui ne présentent pas d'écoulement pérenne.

L'épaisseur de couverture des plans d'eau exclus est surveillée par le Service des terres et emprises, conformément au Programme de surveillance de l'épaisseur de couverture du

pipeline. La surveillance supplémentaire de ces franchissements est effectuée conformément aux manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01 Surveillance des emprises.

Un tableau récapitulatif de tous les franchissements des cours d'eau de la canalisation 9 est inclus à l'annexe B. Un tableau récapitulatif des tous les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9 qui ne sont pas principaux est inclus à l'annexe C. Un tableau récapitulatif des tous les franchissements de cours d'eau principaux de la canalisation 9 est inclus à l'annexe D. Un tableau récapitulatif de tous les franchissements de cours d'eau principaux de la canalisation 9 et leur proximité à des zones sujettes à de graves conséquences (ZGC) est inclus à l'annexe E.

6.0 Surveillance

Une approche à plusieurs paliers est utilisée pour surveiller les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9, y compris les suivantes.

Les patrouilles aériennes

L'emprise sera survolée sur une base régulière toutes les deux à trois semaines. Selon les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01 Surveillance des emprises, les patrouilles aériennes sont utilisées pour identifier les signes de changements majeurs dans les franchissements de cours d'eau. Les observations importantes doivent être signalées aux ingénieurs régionaux pour un suivi de risque immédiat. Les rapports doivent inclure les inondations, les mouvements de cours d'eau apparents, la migration des chenaux, les mises à nu de pipelines et les débris passant au-dessus des franchissements ou s'accumulant à ces derniers.

Inspections du sol

Des spécialistes en hydrologie doivent effectuer des évaluations sur place, à la fréquence décrite dans le Tableau 1 de la page 6. Ces inspections comprendront la caractérisation des risques hydrotechniques ayant actuellement ou potentiellement un impact sur le pipeline tel que l'affouillement, la dégradation du lit de gravier, l'érosion des berges, l'empiétement, et l'avulsion. Les spécialistes en hydrologie mesureront l'épaisseur minimum de couverture du franchissement lorsqu'il est sécuritaire de le faire, et prendront des photos du franchissement et de tous les risques observés. Les spécialistes doivent aussi inclure une évaluation du risque d'érosion et de l'acceptabilité de l'épaisseur de couverture, et formuler des recommandations concernant les futures surveillances, évaluations et restaurations.

Le Service de l'intégrité du pipeline est responsable des inspections au sol, de l'examen des données des spécialistes en hydrologie, de la documentation des résultats, et de la communication des résultats au Service de l'exploitation et autres parties prenantes d'Enbridge

lorsque nécessaire. Les exigences connexes d'évaluation, d'assainissement et de documentation de ces inspections du sol sont décrites dans la section 8 du Plan.

Enquêtes d'épaisseur de couverture/bathymétriques

Les franchissements de cours d'eau navigables sont étudiés tous les cinq à dix ans par le Service de l'exploitation. Les enquêtes d'épaisseur de couverture aux franchissements de cours d'eau non navigables sont effectuées à une fréquence établie par l'examen des résultats recueillis lors des inspections du sol précédentes. Toutes les enquêtes d'épaisseur de couverture doivent inclure un rapport avec un plan en coupe verticale décrivant le pipeline, le fond actuel du franchissement, l'historique de fond du franchissement (lorsque disponible) et les niveaux d'eau. Les données GPS d'inspection interne peuvent être utilisées pour soutenir la production de ce plan.

Les résultats de l'enquête d'épaisseur de couverture peuvent être complétés par un levé bathymétrique pour continuer à établir la bathymétrie du fond de la rivière afin de soutenir l'évaluation. Les exigences du levé bathymétrique sont établies par le Service de l'intégrité du pipeline.

Le Service de l'intégrité du pipeline est chargé de recueillir et de documenter l'épaisseur de couverture minimale obtenue à partir d'enquêtes d'épaisseur de couverture pour tous les franchissements de cours d'eau non navigables, et de communiquer les résultats au Service de l'exploitation et autres parties prenantes concernées.

Les épaisseurs de la couverture à des franchissements de plan d'eau qui ne répondent pas aux critères d'un franchissement de cours d'eau, tels que décrits dans la section Définitions, sont mesurées tous les 10 ans dans le cadre du Programme régional d'enquête d'épaisseur de couverture menée en conformité avec le Programme de surveillance de l'épaisseur de couverture du pipeline du Service des terres et emprises.

Surveillance des inondations

Lors des saisons d'inondation au printemps et en été, la surveillance de bureau des inondations (p. ex. l'examen des rapports d'observations météorologiques) est réalisée par le Service de l'intégrité du pipeline à une fréquence hebdomadaire minimale. Lorsque disponibles, les fluviomètres, les précipitations, l'accumulation de neige, et les avis d'inondation sont pris en compte dans cette surveillance de bureau.

En une semaine d'identification des inondations, une patrouille de l'emprise sera effectuée visuellement pour évaluer s'il y a des changements observables aux franchissements justifiant une enquête plus approfondie. Ces patrouilles immédiates sont exécutées par le Service de l'exploitation régionale. Les résultats sont communiqués au Service de l'intégrité du pipeline.

Les enquêtes de l'épaisseur de couverture doivent être menées à la suite de la récession des inondations, là où elles sont évaluées nécessaires par le Service de l'intégrité du pipeline et en fonction du potentiel de mise à nu évaluées au franchissement. Ces enquêtes d'épaisseur de couverture doivent identifier l'épaisseur de couverture minimale au franchissement et indiquer si l'inondation a causé une érosion importante du lit du franchissement où les précédentes données de profil du lit de la rivière ont été recueillies.

Chaque franchissement de cours d'eau doit être classé et surveillé en se basant sur les risques de mise à nu et la fréquence des surveillances indiquées dans le Tableau 1.

Tableau 1 – Exigences d'inspection du sol et de surveillance des inondations pour les franchissements de cours d'eau de la canalisation 9

Risques de mise à nu	Fréquence de surveillance (Années)	Évènements d'inondations/précipitations/accumulations de neige déclenchant une inspection immédiate
Très faibles	8-9	Modérés ¹
Faibles	6-7	Modérés ¹
Moyens	4-5	Mineurs ²
Élevés	2-3	Mineurs ²
Très élevés	1	Mineurs ²

Un événement modéré est basé sur des intervalles de récurrence d'inondations d'une sur 25 ans environ.

Un événement mineur est basé sur des intervalles de récurrence d'inondations d'une sur 10 ans environ.

7.0 Évaluation

Les évaluations hydrologiques sont effectuées lors des inspections du sol pour déterminer la probabilité de mise à nu à chaque franchissement spécifique, en plus du travail de bureau supplémentaire au besoin. Tous les emplacements de canalisations mises à nu seront répertoriés par le Service de l'intégrité du pipeline en incluant les informations suivantes :

- le numéro de la canalisation;
- le poteau kilométrique/la borne milliaire;
- les coordonnées GPS de l'extrémité en aval de la mise à nu;
- les coordonnées GPS de l'extrémité en amont de la mise à nu;
- la partie mise à nu (m);
- la plage maximale de la position de la mise à nu en relèvement horaire (p. ex., 11 h – 2 h 30);

- la partie en saillie (m);
- l'utilisation des terres (p. ex. piste de VTT, terre agricole, terre de la Couronne, terre résidentielle);
- des informations sur l'emplacement (franchissement de surface, franchissement de rivière, franchissement routier, section de tuyauterie);
- la qualité du revêtement (mauvaise, moyenne, bonne, inconnue);
- la perte de métal (oui/non/inconnu);
- les bosselures/rainures (oui/non/inconnu);
- le terrain (p. ex. marécageux, en pente, rocheux);
- la population (peu dense, modérée, peuplé, touristique); et
- des commentaires (p. ex. la présence de masses amphibies, l'instabilité du sol à proximité, des débris au franchissement).

Si des phénomènes météorologiques violents (p. ex. des inondations, des tornades, des incendies), des remuements du sol importants, un mouvement de chenal ou tout autre événement important se produisent, le Service de l'exploitation régionale procédera à une patrouille de l'emprise sur les lieux où des canalisations sont mises à nu pour vérifier l'état de dégradation du site. Les mises à nu partielles de pipelines ne sont pas considérées comme une menace directe pour le Service d'intégrité des pipelines parce qu'elles ne sont pas censées affecter la pertinence d'utilisation du pipeline. Cependant, une augmentation des dommages causés par un tiers et les risques associés à ces mises à nu peuvent justifier une atténuation immédiate. Les détails des exigences en matière de gestion de conduites mises à nu aux franchisements de cours d'eau sont décrits dans les manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 3, rubrique 03-02-01, Surveillance des emprises.

L'évaluation des exigences de remise en état des franchisements considère :

- la possibilité de mise à nu;
- les risques d'écoulement d'eau;
- la probabilité de dommages causés par des tiers;
- les anomalies de paroi de la conduite existantes;
- les préoccupations du public et les exigences réglementaires;
- la proximité du franchissement de zones habitées ou écologiquement vulnérables; et
- la conséquence d'un déversement de produit au franchissement.

Enbridge effectuera les évaluations suivantes si elles sont jugées nécessaires : Le Service de l'intégrité du pipeline procède à une évaluation technique; le Service de l'exploitation régionale effectue des évaluations des préoccupations du public et des dommages causés par des tiers; et le Service de gestion des risques de pipelines transportant des liquides procède à une évaluation des risques. Les exigences de remise en état sont déterminées par le Service de l'intégrité du pipeline, site par site, en se basant sur ces évaluations. Les franchisements dont il

a été déterminé que l'épaisseur de couverture ou la mise à nu doit être remise en état sont communiqués au Service de l'exploitation régionale pour l'exécution de la restauration.

Les mises à nu partielles de pipelines et les courtes portées non soutenues sont évaluées afin de déterminer si, oui ou non, une menace directe de l'intégrité du pipeline existe. Les résultats de l'évaluation, conjointement avec les considérations ci-dessus, sont utilisés pour établir les mesures correctives nécessaires, qui sont également faites site par site.

8.0 Restauration

La restauration pour les risques de franchissements de cours d'eau et les mises à nu de pipelines connexes est conçue site par site par un spécialiste en hydrologie, en consultation avec les autorités environnementales et les régulateurs.

Les mesures de restauration possibles comprennent :

- la construction mineure d'un fossé ou d'une berme;
- l'installation d'un ponceau;
- l'installation d'une protection contre l'érosion de la rive ou du lit des cours d'eau;
- l'abaissement du pipeline;
- le déplacement de la courbe affaissée plus loin du cours d'eau;
- la construction d'un nouveau franchissement par forage directionnel ou la construction d'un franchissement aérien;
- le réacheminement d'un tronçon du pipeline pour éviter le cours d'eau.

Le Service de l'intégrité du pipeline est responsable de la réalisation des mesures d'atténuation aux mises à nu des franchissements de cours d'eau, travées de pipelines et franchissements qui contiennent des anomalies de paroi de conduite inacceptables. Le Service de l'intégrité du pipeline devra prendre en considération les futurs intervalles de récurrence de débit attendu, et les facteurs saisonniers, lors d'une évaluation de risque limitée au site pour déterminer les délais pour les mesures d'atténuation. Le Service de l'exploitation régionale est chargé d'effectuer les restaurations nécessaires aux franchissements de cours d'eau à faible épaisseur de couverture et à des endroits susceptibles d'être endommagés par des tiers, en tenant compte des évaluations ci-dessus. La probabilité de dommages causés par des tiers, limitée au site, sera examinée lors de la détermination du délai pour ces restaurations. Les restaurations à grande échelle menées soit par le Service de l'exploitation régionale ou le Service de l'intégrité du pipeline sont généralement exécutées par les services d'ingénierie d'Enbridge ou par un entrepreneur indépendant.

Le calendrier de restauration dépend du site et prend en considération le niveau de risque de danger, le contexte environnemental, le calendrier réglementaire d'approbation et les futurs événements d'écoulement, avec une attention particulière accordée aux inondations

printanières. Bien qu'Enbridge s'efforce de réduire les risques de franchissements de cours d'eau en temps opportun, le moment de la restauration n'est pas uniquement sous le contrôle d'Enbridge. Des permis provinciaux et municipaux sont souvent nécessaires pour effectuer ce travail et Enbridge n'est pas en mesure de contrôler le moment de leur réception. La signalisation est installée pour identifier les mises à nu et les réparations temporaires ou restaurations sont exécutées selon les besoins alors que des plans à long terme sont entrepris.

Les activités de restauration sont communiquées au Service de l'intégrité du pipeline afin de s'assurer que les mesures correctives nécessaires sont effectuées comme prévu.

9.0 Intervention d'urgence en cas d'inondation

Lors de grandes inondations (> intervalle de récurrence de 1/25 année), il peut y avoir un risque que de courtes portées se forment en raison de l'érosion du lit ou des banques de rivière causée par l'augmentation des débits d'eau. L'intervention correspondante en cas d'inondations peut inclure :

- une patrouille aérienne supplémentaire immédiatement après l'identification, avec les observations recueillies comme décrites dans les sections Patrouilles aériennes et Inspections du sol de ce Plan;
- l'évaluation du danger de mise à nu du pipeline à l'aide d'une analyse de l'affouillement;
- la collecte immédiate des données de l'enquête de l'épaisseur de couverture au franchissement, s'il est sécuritaire de le faire;
- l'évaluation de portée non soutenue admissible en tenant compte des débits et de la longueur du franchissement;
- l'installation d'instruments ou d'équipement de surveillance; et
- la réduction de la pression d'exploitation du pipeline ou de la purge du pipeline.

L'intervention d'urgence en cas d'inondations peut être mise en œuvre par le Service de l'intégrité du pipeline, le Service de l'exploitation régionale ou tout autre intervenant d'Enbridge.

10.0 Documentation

Un inventaire de tous les emplacements, caractéristiques, descriptions, résultats d'évaluation et photos est géré et entretenu par le Service de l'intégrité du pipeline. Ce corpus de franchissements de cours d'eau est transmis aux parties prenantes internes d'Enbridge, lorsque requis. Des mises à jour sont effectuées suivant les activités de surveillance et d'atténuation.

Annexe A : Franchissements de cours d'eau principaux

La note 2 de l'article 4.4.8 de la norme CSA Z662 indique qu'un franchissement de cours d'eau principal désigne un franchissement de cours d'eau qui, en cas de déversement incontrôlable de produit, pose un risque important pour le public ou l'environnement. Dans cette optique, aux fins du plan de gestion des franchissements de cours d'eau principaux de la canalisation 9, Enbridge a conclu qu'un franchissement de cours d'eau principal serait examiné en se basant sur deux critères : la largeur et l'impact potentiel sur les zones sujettes à de graves conséquences (« ZGC »), peu importe la largeur.

Le franchissement d'un cours d'eau par la canalisation 9 est un franchissement de cours d'eau principal :

- a) s'il a une largeur de 30 m ou plus, ou
- b) s'il y a risque d'incidence directe ou en aval du cours d'eau sur :
 - a. une zone densément peuplée;
 - b. une autre zone peuplée;
 - c. un réservoir contenant de l'eau destinée à la consommation humaine;
 - d. un cours d'eau navigable commercialement, ou;
 - e. un environnement sensible.

Enbridge a déterminé qu'un franchissement de cours d'eau de 30 m serait considéré comme un franchissement principal, peu importe les autres facteurs tels que le débit, l'emplacement ou les considérations environnementales. Enbridge et d'autres exploitants de pipelines utilisent systématiquement la limite de 30 m comme limite appropriée. La largeur du cours d'eau est déterminée selon la laisse des hautes eaux habituelle. C'est-à-dire au moyen d'une ligne sur la rive établie par les fluctuations de l'eau et indiquée par des caractéristiques physiques telles qu'une ligne naturelle bien nette imprimée sur la rive, une pente douce, des changements dans la nature des sols, la destruction de la végétation terrestre, la présence de déchets et débris, ou d'autres moyens appropriés qui tiennent compte des caractéristiques des environs. Les franchissements de cours d'eau suivants sont tous plus de 30 m en largeur et sont donc considérés comme franchissements de cours d'eau principaux : la Nith; la Thames; la Grand; la Moira; la Salmon; la Gananoque; la rivière des Outaouais; et l'affluent ouest de la rivière Don; la Black, les ruisseaux Millhaven et Buell; deux ruisseaux sans nom; le canal Rideau; la voie navigable Trent-Severn; la rivière du Nord; la rivière des Prairies; la rivière des Mille-Îles; et le ruisseau Fraser.

Les 298 autres franchissements des autres cours d'eau principaux de la canalisation 9 présentent des possibilités d'incidence directe ou en aval sur une ou plus d'une ZGC. Pour plus de détails concernant la façon dont Enbridge définit et détermine ces ZGC, veuillez-vous référer aux pages 22 à 25 de l'annexe A sur la méthode de positionnement de vannes intelligentes, méthodologie et résultats, déposée conformément à la condition 16, le 9 juin, 2014 (numéro de dépôt : A3X9J5).

Canalisation	PK	Nom du franchissement de cours d'eau	Exposition potentielle	Fréquence de monitoring
Canalisation 9A	2805.289	Ruisseau sans nom C22	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2808.397	Ruisseau Potter	haute	2-3 ans
Canalisation 9A	2809.915	Ruisseau Perch	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2810.698	Ruisseau sans nom C4	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2810.853	Ruisseau Waddell	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2815.209	Ruisseau sans nom C17	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2815.807	Ruisseau sans nom C24	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2819.837	Ruisseau sans nom C42	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2821.541	Ruisseau Cow	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2826.853	Ruisseau Bonnie Doon	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2828.270	Ruisseau sans nom C11	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2829.596	Ruisseau sans nom C18	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2840.611	Ruisseau sans nom C354	faible	6-7 ans
Canalisation 9A	2841.578	Ruisseau sans nom C358	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2841.897	Ruisseau Bear	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2842.554	Ruisseau sans nom C368	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2843.051	Ruisseau sans nom C356	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2845.274	Ruisseau sans nom C370	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2849.422	Ruisseau sans nom C362	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2849.749	Ruisseau sans nom C372	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2850.322	Ruisseau sans nom C347	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2851.616	Ruisseau sans nom C346	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2853.538	Ruisseau sans nom C352	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2857.241	Ruisseau sans nom C13	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2859.754	Ruisseau Adélaïde	élevée	2-3 ans
Canalisation 9A	2860.605	Ruisseau sans nom C15	élevée	2-3 ans
Canalisation 9A	2862.467	Ruisseau sans nom C34	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2863.875	Ruisseau sans nom C38	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2865.955	Ruisseau Mud	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2868.792	Ruisseau sans nom C28	faible	6-7 ans
Canalisation 9A	2871.422	Ruisseau sans nom C26	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2872.057	Ruisseau sans nom C32	très faible	8-9 ans

Canalisation 9A	2875.835	Ruisseau sans nom C8	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2880.768	Affluent du ruisseau Nairn	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2890.526	Rivière Oxbow	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2891.442	Ruisseau sans nom C328	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2893.024	Ruisseau Medway	faible	6-7 ans
Canalisation 9A	2894.944	Affluent du ruisseau Medway	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2901.426	Fossé sans nom C222	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2904.680	Rivière Thames	faible	6-7 ans
Canalisation 9A	2907.305	Ruisseau sans nom C254	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2910.635	Ruisseau sans nom C220	faible	6-7 ans
Canalisation 9A	2914.060	Ruisseau Waubuno	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2916.306	Ruisseau sans nom C250	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2921.345	Ruisseau sans nom C218	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2924.209	Ruisseau sans nom C240	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2928.881	Ruisseau North Branch	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2936.722	Ruisseau Mud	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2938.679	Ruisseau sans nom C230	très élevée	1 an
Canalisation 9A	2941.897	Ruisseau Phelan	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2943.714	Rivière Thames	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2945.307	Ruisseau sans nom C224	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2949.545	Ruisseau Horner	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2950.980	Ruisseau sans nom C148	très élevée	1 an
Canalisation 9A	2954.361	Ruisseau Black 3	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2954.885	Ruisseau sans nom C107	faible	6-7 ans
Canalisation 9A	2955.073	Ruisseau sans nom C106	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2958.670	Ruisseau Black*	TBD	TBD
Canalisation 9A	2960.687	Ruisseau sans nom C111	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2960.689	Ruisseau Black 1 (Wolverton)	très élevée	1 an
Canalisation 9A	2966.140	Rivière Nith	élevée	2-3 ans
Canalisation 9A	2973.625	Ruisseau sans nom C104	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2979.110	Rivière Grand	très élevée	1 an
Canalisation 9A	2985.528	Ruisseau sans nom C166	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2987.983	Affluent du ruisseau Fairchild	très faible	8-9 ans
Canalisation 9A	2989.080	Ruisseau sans nom C163	très faible	8-9 ans

Canalisation 9A	2990.002	Ruisseau Fairchild	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9A	2996.406	Ruisseau Barfaible	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	2999.639	Ruisseau Spencer	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3001.918	Ruisseau sans nom C489	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3003.317	Ruisseau sans nom C510	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3003.460	Ruisseau sans nom C509	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3004.480	Ruisseau sans nom C507	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3006.328	Ruisseau sans nom C501	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3006.891	Ruisseau sans nom C503	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3017.259	Ruisseau sans nom C505	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3021.471	Ruisseau sans nom C487	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3023.071	Ruisseau Bronte	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3029.567	Ruisseau Sixteen Mile	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3032.467	Ruisseau East Sixteen Mile	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3042.121	Ruisseau Mullet	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3042.655	Rivière Credit	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3049.011	Ruisseau sans nom C495	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3051.154	Petit ruisseau Etobicoke	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3054.044	Ruisseau Etobicoke	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3058.512	Ruisseau Mimico	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3063.669	Ruisseau Berry	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3064.804	Rivière Ouest Humber	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3066.263	Rivière Humber	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3066.901	Ruisseau sans nom C579 (ruisseau Emery)	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3070.493	Ruisseau Black 1	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3074.170	Affluent Ouest de la rivière Don	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3080.041	Ruisseau Newtonbrook	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3081.811	Affluent Est de la rivière Don	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3094.759	Affluent de la rivière Rouge	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3095.374	Rivière Rouge	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3097.155	Ruisseau sans nom C557	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3098.214	Ruisseau Little Rouge	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3098.902	Ruisseau sans nom C551	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3099.898	Ruisseau sans nom C539	très faible	8-9 ans

Canalisation 9B	3100.017	Ruisseau sans nom C581	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3101.315	Ruisseau Petticoat	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3105.710	Ruisseau Ouest Duffins	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3107.861	Ruisseau Ganatsekiagon	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3108.935	Ruisseau Urfé	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3111.203	Ruisseau Duffins	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3114.411	Ruisseau sans nom C575	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3114.968	Ruisseau sans nom C543	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3115.593	Ruisseau sans nom C563	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3116.943	Ruisseau sans nom C567	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3117.634	Ruisseau sans nom C541	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3118.273	Ruisseau sans nom C559	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3121.702	Ruisseau Lynde	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3124.529	Ruisseau Oshawa	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3128.072	Ruisseau Oshawa Est	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3131.670	Ruisseau sans nom C655	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3132.595	Ruisseau sans nom C639	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3136.008	Ruisseau Farewell	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3137.128	Ruisseau Black (Solina)	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3140.059	Ruisseau Bowmanville	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3140.583	Affluent du ruisseau Bowmanville	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3142.735	Ruisseau sans nom C635	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3143.685	Ruisseau sans nom C665	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3144.798	Ruisseau Soper	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3146.887	Ruisseau sans nom C629	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3148.870	Ruisseau sans nom C649	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3149.210	Ruisseau Wilmot	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3149.543	Ruisseau Orono	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3151.100	Ruisseau Hunter	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3153.064	Ruisseau Stalker 1	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3153.515	Ruisseau Stalker 2	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3155.794	Affluent du ruisseau Graham	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3156.892	Ruisseau Graham 2	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3158.379	Ruisseau Graham 1	très élevée	1 an

Canalisation 9B	3160.462	Ruisseau Graham 3	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3168.370	Ruisseau sans nom C617	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3169.329	Ruisseau sans nom C669	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3172.148	Affluent de la rivière Ganaraska	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3175.326	Rivière Ganaraska	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3177.920	Ruisseau sans nom C623	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3179.766	Ruisseau Gage	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3181.430	Ruisseau sans nom C633	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3182.199	Ruisseau sans nom C659	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3182.805	Ruisseau sans nom C621	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3184.261	Ruisseau sans nom C637	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3186.792	Ruisseau Brook	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3189.475	Ruisseau sans nom C625	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3194.438	Ruisseau sans nom C615	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3198.883	Ruisseau Shelter Valley 2	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3199.083	Ruisseau sans nom C663	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3201.962	Ruisseau Shelter Valley 1	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3205.043	Affluent ouest du ruisseau Cold	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3208.038	Affluent du ruisseau Cold	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3209.190	Ruisseau Cold 3	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3212.053	Ruisseau Cold 2	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3213.987	Ruisseau Cold 1	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3221.107	Ruisseau Breakaway	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3223.561	Ruisseau sans nom C714	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3224.224	Ruisseau sans nom C713	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3229.700	Ruisseau sans nom C705	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3234.046	Ruisseau sans nom C710	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3235.240	Ruisseau sans nom C712	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3237.270	Voie navigable Trent-Severn	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3238.743	Ruisseau sans nom C715	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3241.536	Ruisseau sans nom C731	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3242.492	Ruisseau sans nom C728	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3243.009	Terrain sans nom	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3243.104	Ruisseau sans nom C17B	élevée	2-3 ans

Canalisation 9B	3243.900	Ruisseau sans nom C730	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3244.267	Ruisseau sans nom C729	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3247.954	Ruisseau Potter	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3254.370	Rivière Moira	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3260.788	Ruisseau sans nom C747	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3263.010	Rivière Blessington	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3270.674	Ruisseau sans nom C735	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3271.926	Ruisseau Fisher	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3272.560	Rivière Salmon	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3274.080	Ruisseau sans nom C736	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3279.262	Ruisseau Marysville	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3280.444	Ruisseau sans nom C737	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3282.313	Ruisseau sans nom C738	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3289.064	Ruisseau Sucker	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3289.197	Ruisseau sans nom C745	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3292.235	Rivière Napanee	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3295.686	Ruisseau sans nom C734	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3296.482	Ruisseau Little	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3298.233	Ruisseau sans nom C741	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3299.577	Ruisseau sans nom C743	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3301.964	Ruisseau Spring	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3304.834	Ruisseau Wilton	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3308.564	Ruisseau sans nom C742	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3308.589	Ruisseau sans nom C740	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3310.080	Ruisseau Millhaven	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3315.392	Ruisseau Glenvale	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3320.241	Ruisseau sans nom C746	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3324.271	Ruisseau Collins	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3328.061	Ruisseau Little Catarauqui	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3331.172	Marécage Cattle	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3332.550	Canal Rideau	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3337.116	Ruisseau sans nom C791	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3342.076	Ruisseau sans nom C793	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3343.926	Ruisseau sans nom C812	élevée	2-3 ans

Canalisation 9B	3345.273	Ruisseau sans nom C800	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3345.273	Ruisseau sans nom C805	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3345.789	Ruisseau Mud	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3345.935	Ruisseau Mud	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3346.125	Ruisseau Mud	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3347.392	Ruisseau sans nom C792	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3351.720	Ruisseau Sucker	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3353.620	Ruisseau sans nom à PK 3359.92*	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3355.060	Rivière Gananoque	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3355.495	Empiètement de la rivière Gananoque	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3359.920	Ruisseau sans nom @ PK 3359.92*	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3361.285	Ruisseau sans nom C798	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3365.632	Ruisseau sans nom C797	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3366.017	Ruisseau Black (champ agricole Dulcemaine)	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3366.896	Ruisseau Black (Dulcemaine)	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3367.932	Ruisseau sans nom C801	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3368.054	Ruisseau sans nom C786	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3372.662	Ruisseau sans nom C808	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3372.930	Ruisseau sans nom C799	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3377.101	Ruisseau Jones	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3382.626	Affluent du ruisseau Jones	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3389.717	Ruisseau sans nom C807	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3390.037	Empiètement du ruisseau sans nom C803	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3390.270	Ruisseau sans nom C803	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3391.616	Ruisseau Lyn	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3395.038	Ruisseau Golden	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3400.550	Ruisseau Buells	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3403.127	Ruisseau Butlers	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3410.133	Ruisseau sans nom C810	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3411.060	Ruisseau sans nom C809	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3415.242	Ruisseau sans nom C768	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3416.193	Affluent de la rivière South Nation	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3418.849	Ruisseau sans nom C840	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3419.454	Ruisseau sans nom C825	très faible	8-9 ans

Canalisation 9B	3420.165	Ruisseau sans nom C834	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3427.381	Ruisseau sans nom C769	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3428.672	Ruisseau sans nom C767	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3430.002	Ruisseau sans nom C761	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3432.537	Ruisseau Black	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3433.132	Ruisseau sans nom C766	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3433.832	Ruisseau sans nom C763	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3435.793	Ruisseau sans nom C770	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3436.858	Ruisseau sans nom C762	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3438.316	Ruisseau sans nom C765	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3445.080	Ruisseau sans nom C771	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3445.948	Ruisseau sans nom C760	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3446.187	Fossé de drainage C772	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3447.482	Ruisseau sans nom C832	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3447.594	Ruisseau Ouest C833	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3448.038	Ruisseau sans nom C833	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3449.081	Ruisseau sans nom C845	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3449.962	Ruisseau East C837	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3450.073	Fossé de champ C837	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3450.555	Ruisseau sans nom C828	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3456.042	Rigole Mattice	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3456.584	Ruisseau Hoasic	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3460.194	Rigole Gogo	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3462.776	Rigole Moffat-Fetterly	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3464.407	Ruisseau sans nom C843	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3464.630	Ruisseau sans nom C842	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3464.841	Ruisseau sans nom C841	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3472.203	Ruisseau Hoople	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3472.243	Fossé Dickinson	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3473.763	Ruisseau sans nom C839	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3475.659	Ruisseau sans nom C831	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3476.366	Ruisseau sans nom C829	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3478.323	Rigole Murray	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3486.809	Ruisseau sans nom C844	très faible	8-9 ans

Canalisation 9B	3488.333	Ruisseau sans nom C827	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3495.578	Rigolet McIntosh	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3500.471	Rivière Raisin	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3503.239	Bras Lefebure	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3507.679	Rigolet Williamson	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3515.659	Fossé sans nom C830	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3519.061	Rivière-Beaudette	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3520.324	Ruisseau sans nom C846	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3527.191	Rivière Delisle	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3533.037	Fossé de la voie ferrée Robertson	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3533.138	Coulée Robertson	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3534.195	Ruisseau sans nom C775	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3536.427	Rigolet Lacombe	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3537.875	Rigolet Lacombe	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3537.915	Affluent du Rigolet Lacombe	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3538.697	Ruisseau sans nom C926	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3539.753	Ruisseau sans nom C927	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3539.899	Ruisseau sans nom C928	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3541.334	Ruisseau sans nom C929	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3542.810	Rivière à la Graise	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3543.019	Rivière à la Graise	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3543.527	Rivière Rigaud Est	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3544.686	Ruisseau sans nom C930	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3545.903	Fossé Bertrand	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3546.945	Rivière Rigaud	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3550.887	Ruisseau sans nom C931	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3550.942	Ravin C931	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3552.276	Ruisseau sans nom C774	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3552.749	Ruisseau à Charette	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3554.110	Rivière des Outaouais	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3557.940	Rivière du Nord	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3558.280	Ruisseau Fraser	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3562.737	Cours d'eau Doig	très élevée	1 an
Canalisation 9B	3564.295	Ruisseau sans nom C778	très élevée	1 an

Canalisation 9B	3566.613	Rivière Rouge	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3569.407	Ruisseau Lalande	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3575.828	Ruisseau Levert-Cardinal	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3580.301	Rivière du Chêne	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3584.334	Ruisseau des Anges	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3587.532	Ruisseau Lafond	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3589.402	Ruisseau sans nom C859	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3591.046	Ruisseau sans nom C863	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3592.889	Ruisseau sans nom C861	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3594.433	Affluent de la rivière Mascouche	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3597.202	Ruisseau Gascon-Forget	élevée	2-3 ans
Canalisation 9B	3599.535	Ruisseau Lapointe	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3601.017	Ruisseau sans nom C854	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3602.275	Rivière Saint-Pierre	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3603.257	Ruisseau Hogue-Therrien	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3605.362	Ruisseau Rivard-Lauzon	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3610.205	Ruisseau de Mascouche	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3612.925	Rivière Mascouche	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3614.543	Ruisseau Noir	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3626.770	Rivière des Mille-Îles	faible	6-7 ans
Canalisation 9B	3628.445	Ruisseau sans nom C869	moyenne	4-5 ans
Canalisation 9B	3628.575	Ruisseau sans nom C868	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3628.864	Ruisseau sans nom C866	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3628.957	Ruisseau sans nom C865	très faible	8-9 ans
Canalisation 9B	3633.610	Rivière des Prairies	élevée	2-3 ans

mais ne répondent pas aux critères de franchissements de cours d'eau puisqu'ils ne présentent pas un écoulement de chenal. Néanmoins, en raison de leur largeur de plus de 60 m, Enbridge a classé ces franchissements en tant que franchissements de cours d'eau principaux afin d'assurer davantage l'intégrité du pipeline à ces emplacements.

Canalisation	PK	Nom du franchissement de cours d'eau
Canalisation 9A	2949.545	Ruisseau Horner
Canalisation 9A	2960.687	Ruisseau sans nom C111
Canalisation 9A	2960.689	Ruisseau Black 1 (Wolverton)
Canalisation 9B	3198.883	Ruisseau Shelter Valley 2
Canalisation 9B	3199.083	Ruisseau sans nom C663
Canalisation 9B	3346.125	Ruisseau Mud
Canalisation 9B	3382.626	Affluent du ruisseau Jones
Canalisation 9B	3420.165	Ruisseau sans nom C834
Canalisation 9B	3550.887	Ruisseau sans nom C931
Canalisation 9B	3550.942	Gully C931
Canalisation 9B	3552.276	Ruisseau sans nom C774
Canalisation 9B	3603.257	Ruisseau Hogue-Therrien

Annexe D : Franchissements de cours d'eau principaux le long de la canalisation 9 (Sarnia à Montréal)

Canalisation	PK	Nom du franchissement de cours d'eau	Type principal	Largeur du franchissement de cours d'eau (m)
Canalisation 9A	2805.289	Ruisseau sans nom C22	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9A	2808.397	Ruisseau Porter	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.85
Canalisation 9A	2809.915	Ruisseau Perch	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9A	2810.698	Ruisseau sans nom C4	Répercussion en aval d'EP/ZDP	5.00
Canalisation 9A	2810.853	Ruisseau Waddell	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9A	2815.209	Ruisseau sans nom C17	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9A	2815.807	Ruisseau sans nom C24	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9A	2819.837	Ruisseau sans nom C42	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9A	2821.541	Ruisseau Cow	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.50
Canalisation 9A	2826.853	Ruisseau Bonnie Doon	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9A	2828.270	Ruisseau sans nom C11	Répercussion en aval d'EP/ZDP	5.00
Canalisation 9A	2829.596	Ruisseau sans nom C18	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9A	2840.611	Ruisseau sans nom C354	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9A	2841.578	Ruisseau sans nom C358	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9A	2841.897	Ruisseau Bear	Impact sur les ZGC	18.00
Canalisation 9A	2842.554	Ruisseau sans nom C368	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9A	2843.051	Ruisseau sans nom C356	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9A	2845.274	Ruisseau sans nom C370	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9A	2849.422	Ruisseau sans nom C362	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9A	2849.749	Ruisseau sans nom C372	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9A	2850.322	Ruisseau sans nom C347	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9A	2851.616	Ruisseau sans nom C346	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9A	2853.538	Ruisseau sans nom C352	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9A	2857.241	Ruisseau sans nom C13	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9A	2859.754	Ruisseau Adélaïde	Impact sur les ZGC	6.00
Canalisation 9A	2860.605	Ruisseau sans nom C15	Impact sur les ZGC	3.50
Canalisation 9A	2862.467	Ruisseau sans nom C34	Impact sur les ZGC	2.50
Canalisation 9A	2863.875	Ruisseau sans nom C38	Impact sur les ZGC	3.00

Canalisation 9A	2865.955	Ruisseau Mud	Impact sur les ZGC	6.00
Canalisation 9A	2868.792	Ruisseau sans nom C28	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9A	2871.422	Ruisseau sans nom C26	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9A	2872.057	Ruisseau sans nom C32	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9A	2875.835	Ruisseau sans nom C8	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9A	2880.768	Affluent du ruisseau Nairn	Impact sur les ZGC	7.00
Canalisation 9A	2890.526	Rivière Oxbow	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9A	2891.442	Ruisseau sans nom C328	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9A	2893.024	Ruisseau Medway	Impact sur les ZGC	9.00
Canalisation 9A	2894.944	Affluent du ruisseau Medway	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9A	2901.426	Fossé sans nom C222	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9A	2904.680	Rivière Thames	Principal largeur-base	35.66
Canalisation 9A	2907.305	Ruisseau sans nom C254	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9A	2910.635	Ruisseau sans nom C220	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9A	2914.060	Ruisseau Waubuno	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9A	2916.306	Ruisseau sans nom C250	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9A	2921.345	Ruisseau sans nom C218	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9A	2924.209	Ruisseau sans nom C240	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9A	2928.881	Ruisseau North Branch	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9A	2936.722	Ruisseau Mud	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9A	2938.679	Ruisseau sans nom C230	Impact sur les ZGC	11.00
Canalisation 9A	2941.897	Ruisseau Phelan	Impact sur les ZGC	7.00
Canalisation 9A	2943.714	Rivière Thames	Impact sur les ZGC	9.00
Canalisation 9A	2945.307	Ruisseau sans nom C224	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9A	2950.980	Ruisseau sans nom C148	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9A	2954.361	Ruisseau Black 3	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9A	2954.885	Ruisseau sans nom C107	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9A	2955.073	Ruisseau sans nom C106	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9A	2958.670	Ruisseau Black*	Principal largeur-base	115.82
Canalisation 9A	2966.140	Rivière Nith	Principal largeur-base	37.19
Canalisation 9A	2973.625	Ruisseau sans nom C104	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9A	2979.110	Rivière Grand	Principal largeur-base	76.20
Canalisation 9A	2985.528	Ruisseau sans nom C166	Impact sur les ZGC	1.20
Canalisation 9A	2987.983	Affluent du ruisseau Fairchild	Impact sur les ZGC	4.00

Canalisation 9A	2989.080	Ruisseau sans nom C163	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9A	2990.002	Ruisseau Fairchild	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9A	2996.406	Ruisseau Barfaible	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	2999.639	Ruisseau Spencer	Impact sur les ZGC	10.00
Canalisation 9B	3001.918	Ruisseau sans nom C489	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3003.317	Ruisseau sans nom C510	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3003.460	Ruisseau sans nom C509	Impact sur les ZGC	10.00
Canalisation 9B	3004.480	Ruisseau sans nom C507	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3006.328	Ruisseau sans nom C501	Impact sur les ZGC	6.00
Canalisation 9B	3006.891	Ruisseau sans nom C503	Impact sur les ZGC	10.00
Canalisation 9B	3017.259	Ruisseau sans nom C505	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3021.471	Ruisseau sans nom C487	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9B	3023.071	Ruisseau Bronte	Répercussion en aval d'EP/ZDP	13.41
Canalisation 9B	3029.567	Ruisseau Sixteen Mile	Répercussion en aval d'EP/ZDP	15.54
Canalisation 9B	3032.467	Ruisseau East Sixteen Mile	Répercussion en aval d'EP/ZDP	13.72
Canalisation 9B	3042.121	Ruisseau Mullet	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.00
Canalisation 9B	3042.655	Rivière Credit	Répercussion en aval d'EP/ZDP	24.00
Canalisation 9B	3049.011	Ruisseau sans nom C495	Répercussion en aval d'EP/ZDP	8.00
Canalisation 9B	3051.154	Petit ruisseau Etobicoke	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.66
Canalisation 9B	3054.044	Ruisseau Etobicoke	Répercussion en aval d'EP/ZDP	14.33
Canalisation 9B	3058.512	Ruisseau Mimico	Répercussion en aval d'EP/ZDP	8.53
Canalisation 9B	3063.669	Ruisseau Berry	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9B	3064.804	Rivière Ouest Humber	Répercussion en aval d'EP/ZDP	16.46
Canalisation 9B	3066.263	Rivière Humber	Répercussion en aval d'EP/ZDP	15.24
Canalisation 9B	3066.901	Ruisseau sans nom C579	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9B	3070.493	Ruisseau Black 1	Répercussion en aval d'EP/ZDP	8.00
Canalisation 9B	3074.170	Affluent Ouest de la rivière Don	Principal largeur-base	160.32
Canalisation 9B	3080.041	Ruisseau Newtonbrook	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3081.811	Affluent Est de la rivière Don	Répercussion en aval d'EP/ZDP	17.00
Canalisation 9B	3094.759	Affluent de la rivière Rouge	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3095.374	Rivière Rouge	Impact sur les ZGC	13.00
Canalisation 9B	3097.155	Ruisseau sans nom C557	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3098.214	Ruisseau Little Rouge	Impact sur les ZGC	8.00
Canalisation 9B	3098.902	Ruisseau sans nom C551	Impact sur les ZGC	0.50

Canalisation 9B	3099.898	Ruisseau sans nom C539	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9B	3100.017	Ruisseau sans nom C581	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3101.315	Ruisseau Petticoat	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.44
Canalisation 9B	3105.710	Ruisseau Ouest Duffins	Répercussion en aval d'EP/ZDP	10.06
Canalisation 9B	3107.861	Ruisseau Ganatsekiagon	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3108.935	Ruisseau Urfé	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9B	3111.203	Ruisseau Duffins	Répercussion en aval d'EP/ZDP	18.29
Canalisation 9B	3114.411	Ruisseau sans nom C575	Répercussion en aval d'EP/ZDP	12.00
Canalisation 9B	3114.968	Ruisseau sans nom C543	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.00
Canalisation 9B	3115.593	Ruisseau sans nom C563	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3116.943	Ruisseau sans nom C567	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.00
Canalisation 9B	3117.634	Ruisseau sans nom C541	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.00
Canalisation 9B	3118.273	Ruisseau sans nom C559	Répercussion en aval d'EP/ZDP	8.00
Canalisation 9B	3121.702	Ruisseau Lynde	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.88
Canalisation 9B	3124.529	Ruisseau Oshawa	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.10
Canalisation 9B	3128.072	Ruisseau Oshawa Est	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.00
Canalisation 9B	3131.670	Ruisseau sans nom C655	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3132.595	Ruisseau sans nom C639	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.50
Canalisation 9B	3136.008	Ruisseau Farewell	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3137.128	Ruisseau Black (Solina)	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3140.059	Ruisseau Bowmanville	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9B	3140.583	Affluent du ruisseau Bowmanville	Impact sur les ZGC	6.00
Canalisation 9B	3142.735	Ruisseau sans nom C635	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3143.685	Ruisseau sans nom C665	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3144.798	Ruisseau Soper	Impact sur les ZGC	8.00
Canalisation 9B	3146.887	Ruisseau sans nom C629	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3148.870	Ruisseau sans nom C649	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9B	3149.210	Ruisseau Wilmot	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3149.543	Ruisseau Orono	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9B	3151.100	Ruisseau Hunter	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9B	3153.064	Ruisseau Stalker 1	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9B	3153.515	Ruisseau Stalker 2	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3155.794	Affluent du ruisseau Graham	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9B	3156.892	Ruisseau Graham 2	Impact sur les ZGC	10.00

Canalisation 9B	3158.379	Ruisseau Graham 1	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3160.462	Ruisseau Graham 3	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3168.370	Ruisseau sans nom C617	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9B	3169.329	Ruisseau sans nom C669	Impact sur les ZGC	10.00
Canalisation 9B	3172.148	Affluent de la rivière Ganaraska	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9B	3175.326	Rivière Ganaraska	Impact sur les ZGC	17.00
Canalisation 9B	3177.920	Ruisseau sans nom C623	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3179.766	Ruisseau Gage	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9B	3181.430	Ruisseau sans nom C633	Impact sur les ZGC	2.50
Canalisation 9B	3182.199	Ruisseau sans nom C659	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3182.805	Ruisseau sans nom C621	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3184.261	Ruisseau sans nom C637	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9B	3186.792	Ruisseau Brook	Impact sur les ZGC	9.00
Canalisation 9B	3189.475	Ruisseau sans nom C625	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9B	3194.438	Ruisseau sans nom C615	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3201.962	Ruisseau Shelter Valley 1	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3205.043	Affluent ouest du ruisseau Cold	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3208.038	Affluent du ruisseau Cold	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3209.190	Ruisseau Cold 3	Impact sur les ZGC	12.00
Canalisation 9B	3212.053	Ruisseau Cold 2	Impact sur les ZGC	7.00
Canalisation 9B	3213.987	Ruisseau Cold 1	Impact sur les ZGC	8.00
Canalisation 9B	3221.107	Ruisseau Breakaway	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3223.561	Ruisseau sans nom C714	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9B	3224.224	Ruisseau sans nom C713	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9B	3229.700	Ruisseau sans nom C705	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9B	3234.046	Ruisseau sans nom C710	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3235.240	Ruisseau sans nom C712	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9B	3237.270	Voie navigable Trent-Severn	Principal largeur-base	146.30
Canalisation 9B	3238.743	Ruisseau sans nom C715	Impact sur les ZGC	15.00
Canalisation 9B	3241.536	Ruisseau sans nom C731	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3242.492	Ruisseau sans nom C728	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3243.009	Terrain sans nom	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9B	3243.104	Ruisseau sans nom C17B	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3243.900	Ruisseau sans nom C730	Impact sur les ZGC	2.00

Canalisation 9B	3244.267	Ruisseau sans nom C729	Impact sur les ZGC	10.00
Canalisation 9B	3247.954	Ruisseau Potter	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3254.370	Rivière Moira	Principal largeur-base	100.58
Canalisation 9B	3260.788	Ruisseau sans nom C747	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9B	3263.010	Rivière Blessington	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3270.674	Ruisseau sans nom C735	Impact sur les ZGC	6.00
Canalisation 9B	3271.926	Ruisseau Fisher	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9B	3272.560	Rivière Salmon	Principal largeur-base	35.36
Canalisation 9B	3274.080	Ruisseau sans nom C736	Impact sur les ZGC	10.00
Canalisation 9B	3279.262	Ruisseau Marysville	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3280.444	Ruisseau sans nom C737	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9B	3282.313	Ruisseau sans nom C738	Impact sur les ZGC	15.00
Canalisation 9B	3289.064	Ruisseau Sucker	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3289.197	Ruisseau sans nom C745	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9B	3292.235	Rivière Napanee	Impact sur les ZGC	21.00
Canalisation 9B	3295.686	Ruisseau sans nom C734	Impact sur les ZGC	8.00
Canalisation 9B	3296.482	Ruisseau Little	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3298.233	Ruisseau sans nom C741	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3299.577	Ruisseau sans nom C743	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3301.964	Ruisseau Spring	Impact sur les ZGC	2.50
Canalisation 9B	3304.834	Ruisseau Wilton	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3308.564	Ruisseau sans nom C742	Impact sur les ZGC	10.00
Canalisation 9B	3308.589	Ruisseau sans nom C740	Impact sur les ZGC	10.00
Canalisation 9B	3310.080	Ruisseau Millhaven	Principal largeur-base	35.05
Canalisation 9B	3315.392	Ruisseau Glenvale	Impact sur les ZGC	19.00
Canalisation 9B	3320.241	Ruisseau sans nom C746	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9B	3324.271	Ruisseau Collins	Impact sur les ZGC	12.00
Canalisation 9B	3328.061	Ruisseau Little Catarqui	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9B	3331.172	Marécage Cattle	Impact sur les ZGC	12.00
Canalisation 9B	3332.550	Canal Rideau	Principal largeur-base	68.58
Canalisation 9B	3337.116	Ruisseau sans nom C791	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3342.076	Ruisseau sans nom C793	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3343.926	Ruisseau sans nom C812	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3345.273	Ruisseau sans nom C800	Impact sur les ZGC	2.00

Canalisation 9B	3345.273	Ruisseau sans nom C805	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3345.789	Ruisseau Mud	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3345.935	Ruisseau Mud	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3347.392	Ruisseau sans nom C792	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3351.720	Ruisseau Sucker	Impact sur les ZGC	10.00
Canalisation 9B	3353.620	Ruisseau sans nom à PK 3359.92*	Principal largeur-base	60.35
Canalisation 9B	3355.060	Rivière Gananoque	Principal largeur-base	54.86
Canalisation 9B	3355.495	Empiètement de la rivière Gananoque	Impact sur les ZGC	56.00
Canalisation 9B	3359.920	Ruisseau sans nom @ PK 3359.92*	Principal largeur-base	91.44
Canalisation 9B	3361.285	Ruisseau sans nom C798	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3365.632	Ruisseau sans nom C797	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9B	3366.017	Ruisseau Black (champ agricole Dulcemaine)	Impact sur les ZGC	10.00
Canalisation 9B	3366.896	Ruisseau Black (Dulcemaine)	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9B	3367.932	Ruisseau sans nom C801	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3368.054	Ruisseau sans nom C786	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3372.662	Ruisseau sans nom C808	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3372.930	Ruisseau sans nom C799	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9B	3377.101	Ruisseau Jones	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3389.717	Ruisseau sans nom C807	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3390.037	Empiètement du ruisseau sans nom C803	Impact sur les ZGC	6.00
Canalisation 9B	3390.270	Ruisseau sans nom C803	Impact sur les ZGC	6.00
Canalisation 9B	3391.616	Ruisseau Lyn	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3395.038	Ruisseau Golden	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3400.550	Ruisseau Buells	Principal largeur-base	103.63
Canalisation 9B	3403.127	Ruisseau Butlers	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3410.133	Ruisseau sans nom C810	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3411.060	Ruisseau sans nom C809	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3415.242	Ruisseau sans nom C768	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9B	3416.193	Affluent de la rivière South Nation	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3418.849	Ruisseau sans nom C840	Impact sur les ZGC	30.00
Canalisation 9B	3419.454	Ruisseau sans nom C825	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9B	3427.381	Ruisseau sans nom C769	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9B	3428.672	Ruisseau sans nom C767	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9B	3430.002	Ruisseau sans nom C761	Impact sur les ZGC	6.00

Canalisation 9B	3432.537	Ruisseau Black	Impact sur les ZGC	7.00
Canalisation 9B	3433.132	Ruisseau sans nom C766	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9B	3433.832	Ruisseau sans nom C763	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3435.793	Ruisseau sans nom C770	Impact sur les ZGC	10.00
Canalisation 9B	3436.858	Ruisseau sans nom C762	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3438.316	Ruisseau sans nom C765	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3445.080	Ruisseau sans nom C771	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3445.948	Ruisseau sans nom C760	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3446.187	Fossé de drainage C772	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9B	3447.482	Ruisseau sans nom C832	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3447.594	Ruisseau Ouest C833	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9B	3448.038	Ruisseau sans nom C833	Impact sur les ZGC	6.00
Canalisation 9B	3449.081	Ruisseau sans nom C845	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3449.962	Ruisseau East C837	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3450.073	Fossé de champ C837	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9B	3450.555	Ruisseau sans nom C828	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3456.042	Rigolet Mattice	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3456.584	Ruisseau Hoasic	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3460.194	Rigolet Gogo	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3462.776	Rigolet Moffat-Fetterly	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3464.407	Ruisseau sans nom C843	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3464.630	Ruisseau sans nom C842	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9B	3464.841	Ruisseau sans nom C841	Impact sur les ZGC	TBD
Canalisation 9B	3472.203	Ruisseau Hoople	Impact sur les ZGC	9.00
Canalisation 9B	3472.243	Fossé Dickinson	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3473.763	Ruisseau sans nom C839	Impact sur les ZGC	1.00
Canalisation 9B	3475.659	Ruisseau sans nom C831	Impact sur les ZGC	0.50
Canalisation 9B	3476.366	Ruisseau sans nom C829	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3478.323	Rigolet Murray	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3486.809	Ruisseau sans nom C844	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3488.333	Ruisseau sans nom C827	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9B	3495.578	Rigolet McIntosh	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3500.471	Rivière Raisin	Impact sur les ZGC	24.00
Canalisation 9B	3503.239	Bras Lefebure	Impact sur les ZGC	6.00

Canalisation 9B	3507.679	Rigolet Williamson	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9B	3515.659	Fossé sans nom C830	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3519.061	Rivière Beaudette	Impact sur les ZGC	12.00
Canalisation 9B	3520.324	Ruisseau sans nom C846	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3527.191	Rivière Delisle	Impact sur les ZGC	18.00
Canalisation 9B	3533.037	Fossé de la voie ferrée Robertson	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3533.138	Coulée Robertson	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3534.195	Ruisseau sans nom C775	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9B	3536.427	Rigolet Lacombe	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3537.875	Rigolet Lacombe	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3537.915	Affluent du Rigolet Lacombe	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3538.697	Ruisseau sans nom C926	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.50
Canalisation 9B	3539.753	Ruisseau sans nom C927	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.50
Canalisation 9B	3539.899	Ruisseau sans nom C928	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3541.334	Ruisseau sans nom C929	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9B	3542.810	Rivière à la Graisse	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3543.019	Rivière à la Graisse	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3543.527	Rivière Rigaud Est	Répercussion en aval d'EP/ZDP	6.10
Canalisation 9B	3544.686	Ruisseau sans nom C930	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3545.903	Fossé Bertrand	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3546.945	Rivière Rigaud	Répercussion en aval d'EP/ZDP	23.77
Canalisation 9B	3552.749	Ruisseau à Charette	Répercussion en aval d'EP/ZDP	12.00
Canalisation 9B	3554.110	Rivière des Outaouais	Principal largeur-base	474.57
Canalisation 9B	3557.940	Rivière du Nord	Principal largeur-base	147.52
Canalisation 9B	3558.280	Ruisseau Fraser	Principal largeur-base	77.11
Canalisation 9B	3562.737	Cours d'eau Doig	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.50
Canalisation 9B	3564.295	Ruisseau sans nom C778	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.50
Canalisation 9B	3566.613	Rivière Rouge	Répercussion en aval d'EP/ZDP	10.00
Canalisation 9B	3569.407	Ruisseau Lalande	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.44
Canalisation 9B	3575.828	Ruisseau Levert-Cardinal	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9B	3580.301	Rivière du Chêne	Répercussion en aval d'EP/ZDP	10.00
Canalisation 9B	3584.334	Ruisseau des Anges	Répercussion en aval d'EP/ZDP	0.30
Canalisation 9B	3587.532	Ruisseau Lafond	Répercussion en aval d'EP/ZDP	3.00
Canalisation 9B	3589.402	Ruisseau sans nom C859	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.00

Canalisation 9B	3591.046	Ruisseau sans nom C863	Répercussion en aval d'EP/ZDP	4.50
Canalisation 9B	3592.889	Ruisseau sans nom C861	Impact sur les ZGC	1.50
Canalisation 9B	3594.433	Rivière Mascouche Tributary	Impact sur les ZGC	4.00
Canalisation 9B	3597.202	Ruisseau Gascon-Forget	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3599.535	Ruisseau Lapointe	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3601.017	Ruisseau sans nom C854	Impact sur les ZGC	1.80
Canalisation 9B	3602.275	Rivière Saint-Pierre	Impact sur les ZGC	5.00
Canalisation 9B	3605.362	Ruisseau Rivard-Lauzon	Impact sur les ZGC	2.00
Canalisation 9B	3610.205	Ruisseau de Mascouche	Impact sur les ZGC	3.00
Canalisation 9B	3612.925	Rivière Mascouche	Impact sur les ZGC	17.00
Canalisation 9B	3614.543	Ruisseau Noir	Impact sur les ZGC	0.30
Canalisation 9B	3626.770	Rivière des Mille-Îles	Principal largeur-base	152.40
Canalisation 9B	3628.445	Ruisseau sans nom C869	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.50
Canalisation 9B	3628.575	Ruisseau sans nom C868	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.00
Canalisation 9B	3628.864	Ruisseau sans nom C866	Répercussion en aval d'EP/ZDP	2.00
Canalisation 9B	3628.957	Ruisseau sans nom C865	Répercussion en aval d'EP/ZDP	1.00
Canalisation 9B	3633.610	Rivière des Prairies	Principal largeur-base	341.99

Ces plans d'eau satisfont aux critères de franchissement de plan d'eau principal, mais ne répondent pas aux critères de franchissement de cours d'eau puisqu'ils ne présentent pas un écoulement de chenal. Néanmoins, en raison de leur largeur de plus de 60 m, Enbridge a classé ces franchissements en tant que franchissements de cours d'eau principaux afin d'assurer davantage l'intégrité du pipeline à ces emplacements.